aquaeva services

CODE CLIENT :

CONTRAT D'ENTRETIEN OSMOSEUR

Nom Prénom :.....

Adresse :.....

Code postal :..... **Ville :**.....

Email :..... **Portable :**..... **Téléphone :**.....

Conformément à la loi informatique et liberté vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.
Ce contrat porte sur l'entretien nécessaire au bon fonctionnement de l'appareil ci-après identifié.
À la signature de ce contrat, notre technicien a vérifié que l'appareil est correctement installé et qu'il fonctionne.
Ce contrat sera effectué par la société Aquaeva Services.

Modèle : **N° de série :**

Contrat	Descriptif	À cocher	Prix
Osmoseur	Vérification générale Nettoyage général Nettoyage de la membrane d'osmose Contrôle des joints Compte rendu écrit Explications techniques Garantie main d'œuvre et déplacement Pièces comprises pour les appareils de moins de 2 ans	☐ ☐	**PROLINE 149.35€ TTC** **BINATURE 180.25€ TTC**
Option « Tout inclus »	Prise en charge des pièces détachées	☐	**66€ TTC**
Option « Délai SAV »	Intervention SAV délai 48H	☐	**90€ TTC**
Option « Visite semestrielle »	Une visite de contrôle à mi- contrat	☐	**99€ TTC**
Option ADOUCISSEUR D EAU + AQUAOSMO	ADOUCISSEUR D EAU Désinfection des résines Nettoyage des filtres Contrôle et changement des joints et filtre (1 filtre anti boues) Contrôle de dureté d'eau AQUAOSMO Nettoyage de la membrane d'osmose (remplacement tous les 3ans, facturation en sus) Remplacement de la cartouche Contrôle de la conductivité de l'eau	☐	**229€ TTC/an**
		TOTAL :	**€ TTC**

Je soussigné(e), ..., certifie que l'habitation concernée par ce contrat a plus de 2 ans.

- Date d'effet du contrat :..... Fait à .....

Signature du souscripteur précédée de la mention « lu et approuvé » : Pour Aquaeva Services :

.....

Règlement en une fois par espèces ☐ carte bancaire ☐ chèque ☐ virement ☐

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Sarl au capital de 50 000€
RCS Lyon 814 758 173
N° TVA intracommunautaire FR49814758173
IBAN : FR76 1680 7004 0082 0834 6821 682

contact@aquaeva.fr
6 Rue des Mûriers, Bâtiment Artipolis
69390 Vourles
04 84 88 84 84

Laissez - nous un avis

CONTRAT D'ENTRETIEN OSMOSEUR

CONDITIONS GENERALES D'ENTRETIEN DES OSMOSEURS

La souscription d'un contrat d'entretien auprès de la société Aquaeva Services implique l'adhésion du client aux présentes conditions générales d'entretien de la société Aquaeva Services.

Sous réserve de son acceptation formelle et écrite, la société Aquaeva Services accepte de consentir des conditions particulières dérogatoires aux présentes conditions générales d'entretien.

Le client ne saurait donc se prévaloir d'une condition particulière n'ayant fait l'objet d'une acceptation expresse de la société Aquaeva Services.

1/ PRESTATIONS COMPRISES DANS LE CONTRAT D'ENTRETIEN ET DELAIS D'INTERVENTION

1/A- OBLIGATION DU PRESTATAIRE

Les prestations de chaque formule de contrat d'entretien sont détaillées au recto de ce document.

Les dates de visite annuelles sont définies par la société Aquaeva Services et communiquées au client au minimum 10 jours ouvrables avant leur réalisation.

En cas d'absence du client au rdv fixé et confirmé, une somme forfaitaire de 155euros TTC sera due à Aquaeva Services à titre d'indemnité de déplacement.

Tout rdv contractuel non réalisé du fait de l'indisponibilité du client ne pourra être reporté plus de 2mois après la date de fin de contrat.

En cas de déplacement injustifié demandé par le client, une somme forfaitaire de 155.00euros TTC sera due à Aquaeva Services à titre d'indemnités de déplacement.

1/B- OBLIGATION DU CLIENT

Le client s'engage à maintenir son installation en stricte conformité avec la réglementation en vigueur et les données du fabriquant. Il fera effectuer par un professionnel toutes les modifications qui seraient imposées par l'évolution de la réglementation. Le client s'interdira en outre d'apporter ou de faire apporter toute modification que ce soit, hors celles prévues précédemment, sur l'appareil objet du contrat.

En cas de refus d'effectuer les travaux nécessaires à la mise en conformité, Aquaeva Services pourra résilier le contrat sans indemnités de quelque nature que ce soit.

2/DUREE ET DENONCIATION DU CONTRAT

Le contrat est conclu à la date de signature du formulaire du contrat d'entretien par le client et pour une durée de 12 mois (douze mois), **renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.**

Au plus tôt 3 mois et au plus tard 1 mois avant la date anniversaire du contrat, la société Aquaeva Services informe le client par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat. Cette information mentionnera la date limite de résiliation.

Le client conserve la faculté de dénoncer le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception deux mois au moins avant son échéance.

La rupture du contrat par le client avant l'échéance de 12 mois ne donne droit à aucun remboursement.

Le renouvellement du contrat est toutefois conditionné au paiement du prix figurant dans l'offre de renouvellement transmise tous les ans au client, au plus tard 2 mois avant l'expiration du contrat.

En cas de dénonciation, annulation ou non-paiement du contrat (même partiel entrainant une suspension des prestations), la société Aqueva Services est dégagée de toute responsabilité pour les conséquences pouvant résulter de la cessation de l'entretien de l'adoucisseur.

3/ PRIX, REVISION, CONDITIONS DE REGLEMENT

Le contrat d'entretien est souscrit pour la somme indiquée au recto des présentes conditions générales d'entretien.

Ce prix est révisable chaque année au moment du renouvellement du contrat en fonction de l'évolution de l'indice ICHTTS1 (indice des salaires des industries mécaniques et électriques) selon la formule suivante.

P1= POX (SO/S1)

P1 = Prix révisé du contrat

P0 = prix d'origine du contrat d'entretien

SO = indice ICHTTS1 de référence (dernier indice connu de l'année antérieure à la souscription du contrat d'entretien)

S1 = dernier indice ICHTTS1 (connu de l'année de renouvellement du contrat d'entretien)

En cas de vente à distance, le prix du contrat est payable à compter de la date de souscription ou de renouvellement du contrat.

En cas de vente à domicile, le prix du contrat est payable au terme d'un délai de 7jours de réflexion conformément aux dispositions légales applicables.

Tout défaut de paiement dans les 30 jours suivant la souscription ou le renouvellement d'un contrat entraine la résiliation immédiate du contrat. Aquaeva Services sera dégagé de toutes les conséquences pouvant résulter de l'absence de réalisations des prestations.

4/ ETENDUE DU CONTRAT :

Le contrat ne concerne l'entretien que des adoucisseurs commercialisés par les sociétés C.R.E.A, TALASSA - AQUAEVA et ORION, BWT, Cillit et Permo.

Ne sont donc pas compris :

- **Le réseau de distribution d'eau : Colmatage des fuites éventuelles sur les circuits de chauffage et sanitaire, intervention pour manque d'eau ou surpression d'eau.**
- **Le réseau d'évacuation : Entretien et débouchage des conduits d'évacuation d'eau vannes ou pluviales.**

La société Aquaeva Services ne saurait être engagée pour tout incident, accident, avarie malveillance provoqué par une mauvaise utilisation ou usage défaillant du client ou par une intervention étrangère dans le cas notamment des pièces détachées non certifiées conformes, le gel ou l'utilisation d'eau anormalement polluée (particules, sédiments, eau agressive…).

La société Aquaeva Services ne prendra à sa charge aucune intervention, ni ne supportera les conséquences d'une intervention effectuée par une société ou par tout prestataire indépendant extérieur à la société Aquaeva Services ou non mandaté par celle-ci.

5 : RAPPEL DES DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES EN MATIERE DE DEMARCHAGE A DOMICILE. (Code de la consommation)

Art L121-23 : Les opérations visées à l'article L121-21 doivent faire l'objet d'un contrat dont un exemplaire doit été remis au client au moment de la conclusion de ce contrat et comporter, sous peine de nullité, les mentions suivantes :

NOM DU FOURNISSEUR, ADESSSE DU FOURNISSEUR, ADRESSE DU LIEU DE CONCLUSION DU CONTRAT, DESIGNATION PRECISE DE LA NATURE ET CARACTERISTIQUES DU CONTRAT, CONDITION S D'EXECUTION DU CONTRAT, PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT.

Ce contrat est conforme aux dispositions des articles du code de commerce L121-24, L121-25 et L121-26.